RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 07012
Numéro SIREN : 481 929 966
Nom ou dénomination : G F E D

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2022 sous le numéro de dépôt 25350

2202536401

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : G F E D

Numéro RCS : 481 929 966
Numéro Gestion : 2005B07012

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 27 R DU CHERCHE MIDI
75006 PARIS

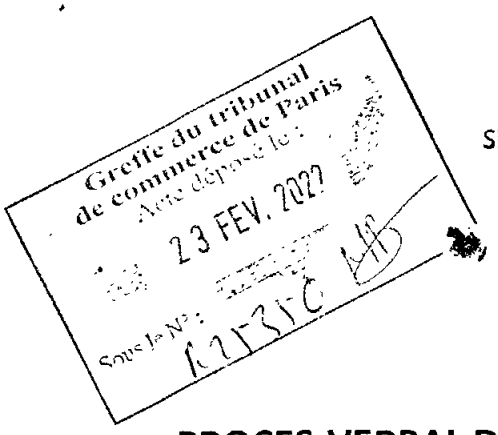
Numéro du Dépôt : 2022R025350 (2022 25364)

Date du Dépôt : 23/02/2022

- Type d'acte : Décision(s) des associés
Date de l'acte : 22/01/2022
Décision 1 : Clôture des opérations de liquidation

fait à Paris, le 23 février 2022

LPS10449848



GFED Sarl
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 27 rue du Cherche midi
75006 PARIS
481929966 RCS PARIS

05B7012

DCdu 22/1/22
IH
CR au 31/12/22

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

DU 22 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-et-deux,

Le 22 janvier,

A dix heures,

Les associés de la société GFED, SARL au capital de 5 000 euros divisés en parts sociales, dont le siège social est à Paris, 27 rue du Cherche midi 75006 Paris, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été remise en mains propres par le liquidateur.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle CRENIN en qualité de liquidateur de la société.

Sont présents

Madame Isabelle CRENIN
demeurant 27 rue du Cherche midi 75006 PARIS, propriétaire de 2 450 parts sociales

Monsieur Philippe CRENIN
demeurant 27 rue du Cherche midi 75006 PARIS, propriétaire de 2 450 parts sociales

Sont régulièrement représentés

Madame Gaëlle CRENIN épouse GRANDJEAN
demeurant 6 rue de Chantilly 75009 PARIS propriétaire de 25 parts sociales

Monsieur François CRENIN
demeurant 7 rue de Valence 75005 PARIS propriétaire de 25 parts sociales

Monsieur Emmanuel CRENIN
demeurant 27 rue du Cherche midi 75006 PARIS, propriétaire de 25 parts sociales

Monsieur David CRENIN
demeurant 27 rue du Cherche midi 75006 PARIS, propriétaire de 25 parts sociales

soit au total 6 associés présents ou représentés totalisant 5 000 parts sociales soit 100 % des parts.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Liquidation de la Société
- Quitus au liquidateur
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la Société
- Les comptes de liquidation
- Le rapport du liquidateur
- Les décisions soumises au vote

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du liquidateur.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs de liquidation arrêtés le 31 décembre 2021 présentant un solde débiteur d'un montant de 262 763 euros approuve les dits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Le liquidateur propose que la perte de l'exercice d'un montant de 262 763 euros soit affectée à chacun des associés au prorata de leurs parts sociales :

- soit 128 754 euros à Philippe CRENIN
- soit 128 753 euros à Isabelle CRENIN
- soit 1 314 euros à Gaëlle CRENIN
- soit 1 314 euros à François CRENIN
- soit 1 314 euros à Emmanuel CRENIN
- soit 1 314 euros à David CRENIN

Après affectation du résultat de l'exercice, les comptes courants de Philippe et Isabelle CRENIN présentent chacun un solde créditeur de 5 867 euros et ceux de Gaëlle, François, Emmanuel et David CRENIN présentent chacun un solde débiteur de 1 718 euros.

Les comptes courants débiteurs d'un montant total de 6 872 euros ont été remboursés.

Après ces remboursements, le compte de trésorerie s'élève au montant de 16 737 euros.

La répartition du solde de liquidation est la suivante :

- remboursement du capital de 5 000 euros
- remboursement du compte courant de Philippe CRENIN soit 5 868 euros
- remboursement du compte courant de Isabelle CRENIN soit 5867 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 22 janvier 2022, date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Isabelle CRENIN pour effectuer la demande de radiation de la Société du registre du commerce et des sociétés et à accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le liquidateur

certifié conforme par le liquidateur
Isabelle CRENIN